



Règlement intérieur Tyrolienne Géante – Vercors

L'ACCÈS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Merci, après lecture du règlement intérieur, de compléter et de signer la feuille d'émargement présentée par votre opérateur sur place.

La Zipline Vercors, Tyrolienne d'une longueur de 1250 m.

Vous êtes arrêtés en bas de la tyrolienne par un amortisseur autonome.

La prestation comprend :

- ✓ La fourniture et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI) des pratiquants par un opérateur qualifié,
- ✓ La description de l'activité : consignes d'utilisation du matériel et explications données par un opérateur qualifié,
- ✓ La descente sur la tyrolienne.

- **En cas de mauvaises conditions météorologiques** (vent fort, orage avec risque de foudre, rafales de vent, ...), la direction se réserve le droit d'arrêter temporairement ou définitivement l'activité pour votre propre sécurité. Cela n'implique pas un remboursement de la prestation.

Pour des raisons de sécurité,

En SOLO, la tyrolienne est accessible aux personnes entre 30 et 125 kg équipées.

En DUO, chaque personne doit peser au minimum 30 kg et avoir 7 ans révolu, et maximum 120 kg à deux. Ne pas faire plus de 40 kg d'écart

- Tout mineur de moins de 18 ans devra obligatoirement être accompagné par un adulte responsable restant sur le site de la Zipline Vercors. Ce responsable signera obligatoirement la feuille d'émargement pour le mineur.
- L'âge minimum est fixé à 7 ans révolu.

- **Matériels fournis :**

Sellette ou baudrier, longes, mousquetons, triangle anti rotation, poulie de descente.

En cas de perte, le matériel fourni devra être payé par l'utilisateur à son prix neuf.

Condition d'accès à la tyrolienne :

- Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile.
- Faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante. (Il est obligatoire de vider et de fermer les poches des vêtements et de tout ce qui est susceptible de contenir quoi que ce soit).
- Ne gardez sur vous aucun objet susceptible de tomber.
- Faites attention à vos lunettes, montres, bijoux, etc. qui restent sous votre responsabilité.
- Respecter la signalisation en vigueur.

- Respecter les balisages et les cheminements au départ et à l'arrivée.
- Respecter l'environnement (ni cueillette, ni abandon de quelque objet que ce soit).
- Ne pas fumer.
- Les animaux sont interdits sur l'activité et dans son environnement proche
- **Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent.**
- Une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Les visiteurs, autres que les participants, doivent rester dans les cheminements et aires prévues à leur intention. Ils ne sont pas admis sous l'aire de départ, ni sous l'aire d'arrivée.

Le droit d'accès à la tyrolienne est individuel et personnel.

Un créneau horaire sera donné lors de l'achat de la prestation, le détenteur du forfait descente devra se rendre au départ de la Zipline dans ce créneau horaire sous peine de ne pas pouvoir descendre (Prévoir 15 minutes en plus de montée en télésiège).

Aucun remboursement ne sera octroyé en cas de retard ou d'impossibilité de descendre.

Le montant acquitté n'est valable que pour un seul passage.

Conditions de pratique de l'activité :

- Être en bonne santé et n'être affecté d'aucun trouble physique et psychologique. La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités.
- La descente avec la Zipline Vercors n'est pas recommandée aux femmes enceintes.
- Être en possession d'un droit d'accès.
- Respecter l'ensemble des consignes et directives.
- Avoir pris connaissance **des documents affichés** relatifs aux consignes de sécurité et aux explications concernant l'équipement à utiliser.
- L'usage du téléphone mobile est interdit durant l'activité, l'usage d'une caméra style « Go-pro » est limité à une utilisation fixe sur un casque, un harnais pectoral ou avec une fixation poignet.
- Chaque client est équipé d'un équipement de sécurité fourni et vérifié par nos soins avant chaque départ.
- L'utilisation d'un matériel autre que celui fourni par l'exploitant n'est pas autorisé.
- Toute personne qui, à l'issue des explications, des consignes de sécurité, ne se sent pas capable, physiquement ou moralement d'effectuer la descente, doit renoncer à pratiquer l'activité. Ce renoncement n'ouvre pas droit à un remboursement.
- En cas de problème, prévenir un opérateur par tout moyen utile.
- Les participants sont seuls responsables de l'application stricte des consignes de sécurité édictées dans le présent règlement (poids requis...)
- Il ne sera procédé à aucun remboursement suite à une évacuation individuelle ou collective.
- La direction de la ZIPLINE VERCORS décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des participants ou accompagnants.
- L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouverture.

La ZIPLINE VERCORS est gérée par la régie des remontées mécaniques d'Autrans-Méaudre en Vercors assistée de personnels qualifiés « **Opérateur de tyrolienne** ».

La régie des remontées mécaniques est assurée en RC.

N° de contrat à la SMACL : 264281/M

LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ OU DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

N° appel urgence remontées mécaniques : 04 76 95 21 68

N° appel urgence : 112

Autrans Méaudre en Vercors, le 25 avril 2023

Hubert ARNAUD

Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors.